



COOPÉRER AVEC LES ENTREPRISES POUR L'INCLUSION DE PERSONNES AVEC TRISOMIE 21 OU DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

NOUVEAU




INTERVENANT

Mme Céline TISSOT,
J'accompagne depuis plus de 10 ans les projets professionnels de personnes en situation de handicap. Je suis ergonomiste, formée à l'étude et aux adaptations des systèmes de travail (environnement, communication, organisation, apprentissages...).

TARIF 1250 € / jour
(+ frais du formateur)

DURÉE 2 JOURS
consécutifs + 1 jour distancé

LIEU  Sur site
Possibilité d'organiser une formation de terrain, sur mesure => Nous contacter

PARTICIPANTS 15

POUR ALLER PLUS LOIN

→ Réf. 1949, 1953, 1956

Service ou dispositif d'accompagnement de personnes ayant un handicap mental ou une trisomie 21, vous souhaitez améliorer votre coopération avec les entreprises du milieu ordinaire de travail. Cette formation vous permettra de structurer votre rapport avec les entreprises tout en y incluant le rôle actif de la personne handicapée.

PRÉ-REQUIS

Etre en contact avec des entreprises qui accueillent en stage ou qui emploient des personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle

PUBLIC VISÉ

Professionnels chargés de la mise en place de stages, du suivi ou du maintien en emploi dans les entreprises du milieu ordinaire : services médico-sociaux, Cap emploi, SAMETH, centres de formation adaptés

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les éléments facilitateurs de la coopération avec l'entreprise
- Situer la fonction de la sensibilisation dans la démarche d'accompagnement, en définir le contenu
- Définir le rôle et le positionnement des acteurs autour du projet en prenant en compte son évolution
- Identifier les critères d'analyse et les leviers d'amélioration des situations de travail

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés, étude de cas, mises en situation, partage d'expériences

JOUR 1

- Sensibilisation de l'entreprise au handicap et aux adaptations à mettre en œuvre
- Structuration de la coopération avec l'entreprise
- Evolution du positionnement des différents acteurs en fonction des étapes du parcours

JOUR 2

- Evaluation de la situation de travail de la personne handicapée, accompagnement de ses progrès professionnels
- La personne, actrice de l'évolution de son projet
- Politiques publiques et mesures d'aide à l'emploi